

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

N° 2012/O2/063

**QUESTION DEPOSEE PAR M. Jean BIANCUCCI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : **Sécurisation des Routes Territoriales**

Par la loi 01-428 du 13/05/91 prenant effet le 1^{er} janvier 1993, la CTC a obtenu le transfert du réseau routier dit « national », soit 561 kms reliant la Corse du nord au sud et bien entendu les principales villes entre elles.

Faut-il rappeler une fois de plus que ce transfert s'est fait sans état des lieux ni même de listage ? Ce n'est qu'en 2010 semble-t-il qu'une identification précise des axes et délaissés a été réalisée.

Si on peut considérer que le dernier Contrat de plan Etat-Région et le Programme Exceptionnel d'Investissement ont pu contribuer à une remise en état relative du réseau, la Corse est aujourd'hui toujours en attente du « rattrapage infrastructurel » promis dans le cadre des « Accords de Matignon ».

Le Schéma Directeur des Routes Territoriales (2011-2021) voté en 2011 a considérablement réduit la voilure et prévoit sur 10 ans un certain nombre d'aménagements routiers.

Voilà pour le cadrage.

Le trafic routier ne cesse d'augmenter, l'usage du deux-roues, motorisé ou non, se développe considérablement. Durant certaines périodes (avril, mai, juin), le nombre de touristes sillonnant nos routes à moto est impressionnant. La Corse est souvent considérée comme « l'île aux motards » !

Toute cette synergie génère des impératifs spécifiques en matière de sécurisation des voies de circulation et notamment en ce qui concerne les glissières de sécurité.

Certes, de nombreux secteurs ont été équipés, d'autres sont en cours d'équipement. Ces dispositifs, conçus le plus souvent pour les automobilistes, semblent remplir leur office. Malheureusement, pour les utilisateurs de deux-

roues, à l'inverse, les glissières simples et les piquets fonctionnent le plus souvent comme des guillotines, sectionnant bras, jambes, têtes en cas de sortie de route.

Faut-il rappeler la mort tragique, il y a trois mois, d'un motard de quarante ans qui s'est littéralement encastré dans le rail de sécurité à Pisciatellu.

S'il est vrai que les réaménagements routiers réalisés depuis 2005 intègrent la pose d'une glissière supplémentaire au niveau du sol permettant d'éviter l'effet couperet, il reste partout en Corse de trop nombreuses glissières simples susceptibles d'aggraver de terrible façon les conséquences d'un accident.

Depuis longtemps la Fédération Française de Motocyclisme, la Fédération des Motards en Colère, les ligues départementales ou régionales, les motards dans leur diversité demandent la mise en place de ces dispositifs de sécurisation du réseau routier.

En cette année 2013 qui verra pour la première fois le Tour de France Cycliste centième du nom partir de Corse et qui consacra une fois de plus le deux-roues - alors que notre pays sera sous le feu des médias-, ne serait-il pas bon de donner l'exemple et de montrer la volonté ferme de la CTC de sécuriser pour tous les usagers les routes territoriales de notre île ?

Un plan d'investissement à court terme permettrait d'aménager tous les endroits non encore équipés de la deuxième glissière et donc de sauver des vies.

La communauté des motards de Corse et d'ailleurs attend de l'Assemblée de Corse un signal fort.